

Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2017 - Délibération n° 2017/175a

Annule et remplace la délibération 2017/175 pour erreur matérielle

Objet : PLAN DE FINANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION APRES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

L'an deux mille dix-sept, le 24 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin, commune de Bourgneuf sur la convocation en date du 18 octobre 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – LALANDE – DESLOGES – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – PEROT – SCAFONE – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – PICOURET – DOUMY
et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – LAGRAVE – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRE – DUMEYNIÉ – BATTUT – BERNARD N. – CHENEVEZ – DEFEMME – PATAUD – BEAUX et LAPORTE.

Etaient excusés :

MM.SIMONET – GAUCHI – MARTINEZ – RABETEAU – GUILLAUMOT – DERIEUX – PAMIES – COUSSEIROUX – GAILLARD et CONCHON.
et Mmes BERNARD S. – CAPS – POUGET-CHAUVAT et COLON.

Pouvoirs :

Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.
M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
M. GUILLAUMOT donne pouvoir à M. PEROT.
M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME.

Suppléances :

Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – M. MEYER remplace M. MARTINEZ – Mme BERNARD N. remplace M. DERIEUX – Mme CHENEVEZ remplace M. PAMIES – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX et Mme BEAUX remplace M. CONCHON.

Secrétaire de séance : Mme Nadine DUMEYNIÉ.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	48	52			
Votes pour	Vote contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
48	1 (M. PICOURET)	3 (Mmes SUCHAUD et DEFEMME avec le pouvoir de M. GAILLARD)	-	-	-

Vu la délibération n°2017-096 du 12 avril 2017 validant le budget primitif annexe « salle culturelle ».

M. Le Président rappelle que le développement territorial, avec une politique culturelle complète et de qualité déclinée dans le cadre d'une saison culturelle itinérante, est une préoccupation fondamentale pour la collectivité.

La commission « Culture et Vie Associative » s'est donné pour objectif de programmer près de 40 représentations de spectacles, dont une dizaine à l'espace Confluences, en permettant l'implication des maires et des associations pour l'accueil des spectacles et du public.

Considérant l'objectif de conforter la participation des publics et de renforcer le développement culturel local en proposant une programmation éclectique et conviviale pour l'ensemble du nouveau territoire ;

Considérant qu'un accompagnement financier est possible auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

M. le Président propose le plan de financement suivant pour l'année 2017 :

CHARGES	
Charges de fonctionnement	122 820 €
Masse salariale des permanents	64 500 €
administration (affranchissement, télécom...)	2 900 €
Charges / entretien	43 000 €
Autres (organisme de formation...)	4 420 €
Communication	8 000 €

Charges artistiques	113 100 €
Achat de spectacles	70 000 €
Coproductions-coréalizations	6 000 €
Droits d'auteurs	7 600 €
Charges techniques	20 000 €
Accueil / logistique artistique	9 500 €

TOTAL DES CHARGES	235 920 €
--------------------------	------------------

PRODUITS	
Ressources propres	7 000 €
Billetterie	7 000 €

Subventions	26 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine (fonctionnement activité)	26 000 €

Autres	202 920 €
Autofinancement	202 920 €

TOTAL DES PRODUITS	235 920 €
---------------------------	------------------

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil décide de

- Valider le plan de financement présenté
- Autoriser le Président à déposer une demande de subvention à hauteur de 26 000€ auprès de la Région Nouvelle Aquitaine.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

R
Le Président,
Sylvain GAUDY.
